AIDES

Évènementiel et promotion

Publics concernés

- #Collectivité territoriale
- #Entreprise
- #Établissement public

Domaines secondaires

- #Tourisme

Cette aide soutient les maîtres d'ouvrage privés ou publics dans la réalisation d'évènementiels professionnels liés à l'innovation touristique et de manifestations thématiques d'envergure minimum nationale.

Objectif

- soutenir les évènementiels professionnels liés à l'innovation touristique d'intérêt régional et/ou national
- soutenir les manifestations thématiques professionnelles, d'envergure minimum nationale, en lien avec les filières touristiques régionales prioritaires

Bénéficiaire

- Maîtres d'ouvrages privés ou publics

Les SCI sont exclues du champ des aides

Montant

Evènementiel professionnel : 30% maximum d'un montant de dépenses éligibles HT ou TTC plafonné à :

- 400 000 € pour les évènements de niveau national et/ou international
- 150 000 € pour les évènements de niveau régional.

Manifestations thématiques :

- 10 000 € maximum pour les manifestations d'envergure nationale
- 20 000 € maximum pour les manifestations d'envergure internationale

Les assiettes sont HT (Hors Taxes) ou TTC (Toutes Taxes Comprises) selon le régime de TVA auquel est soumis le porteur du projet ou les bénéficiaires finaux.

Dépenses éligibles : frais de logistique et de gestion, de prestations extérieures liées à la programmation et de communication liés à la manifestation

Critères de sélection

Cette aide concerne :

- les événementiels professionnels liés à l'innovation touristique d'intérêt régional et/ou national **,** favorisant la prospective et veille permanente, l'appropriation des évolutions technologiques et des nouveaux usages et la transformation numérique des acteurs institutionnels et professionnels du tourisme
- les manifestations thématiques professionnelles et/ou grand public, d'envergure minimum nationale, en lien avec les filières touristiques régionales prioritaires (agritourisme, œnotourisme, pêche, préhistoire, glisse/nautisme, vélo). Une priorité sera donnée aux manifestations programmées sur les territoires très vulnérables

Le porteur de projet s'engage à intégrer une démarche de progrès en matière environnementale et sociétale.

Comment faire ma demande ?

Vous pouvez prendre contact afin de connaître les démarches à effectuer.